



Assemblée générale

Cinquante et unième session

2^e séance

Jeudi 10 octobre 1996, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Sychou (Bélarus)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Déclaration du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais commencer par remercier très sincèrement tous les Membres de l'Organisation des Nations unies de l'honneur et du privilège qu'ils ont accordés à mon pays et à moi-même en m'élisant Président de cette Commission. Je vous remercie tous très chaleureusement pour la confiance que vous avez placée en moi. Je m'efforcerai de conduire les travaux de cet important organe de l'Assemblée générale d'une manière digne de votre confiance.

Je voudrais également dire à quel point j'ai apprécié les paroles aimables du Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Jargalsaikhany Enkhsaikhan, lorsqu'il a présenté ma candidature à la présidence lors de la première séance de la Commission. Je voudrais lui demander, au nom de tous les membres de la Commission ainsi qu'en mon nom propre, de transmettre à l'Ambassadeur Luvsangiin Erdenechuluun notre sincère reconnaissance pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les délibérations de la Commission l'an dernier, ainsi que pour la contribution importante qu'il a apportée aux résultats obtenus par la Première Commission à la cinquantième session de l'Assemblée générale.

Conscient de ce que les tâches confiées à la Première Commission ne sont guère aisées, je compte sur votre entière coopération et votre précieux concours pour y faire face. Pour ma part, je serai toujours prêt à aider les délégations dans les travaux de la Commission. Il est réjouissant de savoir que je peux aussi compter sur l'expérience précieuse, la compétence et la profonde érudition du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Marrack Goulding; du Directeur du Centre pour les affaires du désarmement, M. Prvoslav Davinič, ainsi que du Secrétaire de la Première Commission, M. Lin Kuo-Chung, et de ses collègues. Au nom de la Commission ainsi qu'en mon propre nom, je souhaite une chaleureuse bienvenue à M. Lin Kuo-Chung et à ses collègues à la Commission. Je suis convaincu que la Commission saura tirer parti de leur expérience et nous comptons sur leur concours pour traiter des nombreuses questions urgentes dont nous sommes saisis.

Je tiens aussi à saisir cette occasion d'exprimer au nom de la Commission et en mon propre nom nos sincères remerciements et une reconnaissance particulière au Secrétaire sortant de la Première Commission, M. Sohrab Kheradi, pour la manière exemplaire dont il a guidé toutes les étapes des travaux de la Première Commission au cours de ces dernières années. Sa grande érudition et son expérience du désarmement, ainsi que ses compétences professionnelles, se sont révélées être d'une très grande utilité pour tous

les membres de la Commission. Je lui souhaite une retraite très heureuse et prospère.

Élection du Vice-Président et du Rapporteur

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais appeler l'attention de la Commission sur la décision prise par l'Assemblée générale, à sa 1935e séance, tenue le 22 septembre 1971, au sujet de la procédure à suivre pour l'élection des membres du Bureau des grandes commissions. Aux termes de cette décision, les présentations de candidatures doivent être limitées à une déclaration par candidat, après quoi la Commission doit procéder immédiatement à l'élection. La Première Commission va donc suivre cette procédure aujourd'hui.

M. Meier-Klodt (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, avant toute chose, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Ma délégation a toujours attaché un vif intérêt aux délibérations de la Commission. Nous sommes conscients des possibilités qu'elle offre ainsi que des obstacles que nous avons parfois à surmonter. Je voudrais, au nom de toute ma délégation, vous assurer de notre plein appui dans vos efforts. Nous nous réjouissons également de voir M. Davinič et ses collègues conduire nos affaires avec compétence comme toujours. Je félicite tout particulièrement notre nouveau Secrétaire, M. Lin Kuo-Chung.

Au nom de l'Ambassadeur Hoffmann, Vice-Président de la Première Commission à sa cinquantième session, j'ai maintenant l'honneur de présenter la candidature de l'Ambassadeur André Mernier, de la Belgique, pour lui succéder en tant que Vice-Président, lors de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur Mernier est depuis septembre 1996 Représentant permanent de la Belgique auprès de la Conférence du désarmement à Genève. De 1994 à 1996, il a dirigé le Département du désarmement du Ministère des affaires étrangères à Bruxelles. L'Ambassadeur Mernier est entré au Ministère des affaires étrangères de la Belgique en 1975, et il a ensuite été en poste à Amsterdam et Beyrouth, avant d'être nommé représentant de la Belgique auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), puis affecté à Washington, à Berlin-Est et à Berlin-Ouest, et enfin à Séoul comme Ambassadeur.

L'Ambassadeur Mernier est sans aucun doute un diplomate très expérimenté dont le profil professionnel

correspond parfaitement aux travaux de cette Commission. Nous serions, Monsieur le Président, très heureux de voir l'Ambassadeur Mernier occuper le siège à votre côté, en tant que Vice-Président de la Première Commission et j'espère que tous les membres partagent cet avis.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne d'avoir présenté la candidature de l'Ambassadeur André Mernier, de la Belgique, au poste de Vice-Président. Je souhaiterais transmettre, par son entremise, à l'Ambassadeur Wolfgang Hoffmann les sincères remerciements de la Commission pour sa précieuse contribution aux travaux de la Première Commission, en sa qualité de Vice-Président de la cinquantième session.

S'il n'y a pas d'autres candidats, je considérerai que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et selon la pratique établie, la Commission entend s'abstenir de procéder au vote au scrutin secret et souhaite déclarer l'Ambassadeur André Mernier, de la Belgique, élu Vice-Président de la Première Commission par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Albín (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de ma délégation, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je vous souhaite une complète réussite dans votre travail. Vous pouvez bien sûr compter sur le plein appui de la délégation mexicaine.

Au nom de l'Ambassadeur Antonio de Icaza, Vice-Président de la Première Commission pendant la cinquantième session, j'ai l'honneur et le privilège de présenter la candidature de l'Ambassadeur Andelfo García au poste de Vice-Président de la Première Commission pour la présente session. L'Ambassadeur Andelfo García est Représentant permanent adjoint de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis 1994. Au Ministère des relations extérieures de son pays, il a occupé les postes de Ministre adjoint pour les Amériques et les territoires souverains et de Ministre adjoint aux affaires politiques internationales. L'Ambassadeur García est diplômé de la faculté de droit colombienne et il a une maîtrise en affaires de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Université de New York. L'Ambassadeur García est un spécialiste du droit international public et privé. Il a enseigné et fait de la recherche et il a

occupé d'importants postes administratifs et académiques dans plusieurs universités prestigieuses de son pays.

Ceux d'entre nous qui ont eu la chance de le rencontrer et de travailler avec lui ont pu apprécier le talent, les qualités professionnelles et personnelles ainsi que le tact et l'énorme capacité de travail de l'Ambassadeur García. Pour toutes ces raisons, c'est pour moi un honneur que de présenter la candidature de l'Ambassadeur García au poste de Vice-Président de la Première Commission et de recommander qu'il soit élu par acclamation.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Mexique d'avoir présenté la candidature de l'Ambassadeur Andelfo García, de la Colombie, au poste de Vice-Président de la Première Commission. Me faisant l'écho des sentiments de tous les membres de la Commission, je le prie de bien vouloir transmettre à l'Ambassadeur Antonio de Icaza les remerciements de la Première Commission pour la précieuse contribution qu'il a apportée en sa qualité de Vice-Président aux travaux de la Première Commission pendant la dernière session de l'Assemblée générale.

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je considérerai que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur et selon la pratique établie, la Commission entend s'abstenir de procéder au vote au scrutin secret et souhaite déclarer l'Ambassadeur Andelfo García élu Vice-Président de la Première Commission par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à exprimer mes plus chaleureuses félicitations aux deux Vice-Présidents pour l'honneur qui vient de leur être fait et à les assurer de ma coopération et de mon soutien pleins et entiers dans l'exercice des responsabilités qui nous incombent.

Je donne à présent la parole au représentant de la Jordanie.

M. Sukayri (Jordanie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que votre compétence, votre longue expérience et vos talents de diplomate vous aideront sans nul doute à mener à bien les délibérations sur les questions inscrites à notre ordre du jour pour cette session.

J'aimerais aussi féliciter S. E. l'Ambassadeur Erdenechuluun et mes collègues du Bureau pendant la cinquantième session pour leur dévouement et l'excellent travail qu'ils ont effectué. J'exprime ma reconnaissance à M. Davinič, Directeur du Centre pour les affaires de désarmement, et je souhaite la bienvenue à notre nouveau Secrétaire, M. Lin Kuo-Chung, ainsi qu'à ses collègues.

En ma qualité de Rapporteur à la cinquantième session de la Première Commission, j'ai l'honneur et le privilège de présenter la candidature de notre collègue, M. Parfait-Serge Onanga-Anyanga, du Gabon, au poste de Rapporteur de la Première Commission pendant la cinquante et unième session. M. Onanga-Anyanga a obtenu son diplôme d'études supérieures spécialisées en sociologie de l'Université de Paris. Il a également obtenu un diplôme en administration publique. En tant que conseiller au Ministère des affaires étrangères de son pays, M. Onanga-Anyanga a assumé les fonctions de Chef de la section des Nations Unies et de Directeur de cabinet au Ministère de l'environnement. En août 1993, M. Onanga-Anyanga a été nommé Premier Conseiller à la Mission permanente du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York, où il a été plus particulièrement chargé des affaires politiques et des affaires de désarmement. C'est à ce titre qu'il a suivi les délibérations de la Première Commission et de la Commission du désarmement. En 1994, M. Onanga-Anyanga a participé au programme de désarmement des Nations Unies, ce qui lui a permis de se familiariser avec les différents aspects des questions de désarmement. M. Onanga-Anyanga a pris part à différents séminaires et ateliers sur la paix et la sécurité internationales. Enfin, M. Onanga-Anyanga prépare une thèse de doctorat sur la prolifération des armes conventionnelles en Afrique à l'Université de Paris.

Étant donné ses remarquables qualifications, son talent et sa longue expérience, je voudrais présenter la candidature de M. Onanga-Anyanga au poste de Rapporteur de la Première Commission pendant la cinquante et unième session. Je suis certain que M. Onanga-Anyanga saura s'acquitter de ses responsabilités avec la plus grande efficacité. À M. Onanga-Anyanga et aux autres membres du Bureau, je souhaite plein succès sous votre direction, Monsieur le Président. Je puis assurer tout à chacun de la coopération et de l'appui pleins et entiers de ma délégation.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Jordanie d'avoir présenté la candidature de M. Onanga-Anyanga, du Gabon, au poste de Rapporteur de la Première Commission.

Je crois me faire l'interprète de tous les membres de la Première Commission en transmettant nos remerciements à M. Rajab Sukayri, qui s'est remarquablement acquitté de ses fonctions de Rapporteur de la Première Commission à sa dernière session.

Nous venons d'entendre le représentant de la Jordanie présenter la candidature de M. Onanga-Anyanga, du Gabon, au poste de Rapporteur. En l'absence d'autres candidatures, je considérerai que la Commission entend là encore s'abstenir de procéder à une élection au scrutin secret et souhaite déclarer M. Onanga-Anyanga élu Rapporteur de la Première Commission par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite cordialement le représentant du Gabon de son élection au poste de Rapporteur de la Première Commission, et je l'invite à prendre dès maintenant la place qui lui est réservée à la tribune.

Je saisis cette occasion pour appeler l'attention des membres de la Première Commission sur l'article 110 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui dispose que :

«Les félicitations adressées aux membres du bureau d'une grande commission ne sont présentées que par le Président de la session précédente — ou, en son absence, par un membre de sa délégation — après que tous les membres du bureau de ladite commission ont été élus.»

En conséquence, je donnerai la parole au représentant de la Mongolie, l'Ambassadeur Enkhsaikhan, qui prendra la parole au nom de l'Ambassadeur Luvsangiin Erdenechuluun, Président de la Première Commission à la cinquantième session de l'Assemblée générale.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Ambassadeur Luvsangiin Erdenechuluun, Président de la Première Commission à la dernière session de l'Assemblée générale, et en mon nom personnel, j'ai le grand plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres nouvellement élus du Bureau de la Première Commission. Je suis certain que sous votre direction, M. Andelfo García de la Colombie et M. André Mernier de la Belgique, élus Vice-Présidents, et M. Onanga-

Anyanga, Ambassadeur et Représentant permanent du Gabon, élu Rapporteur de la Commission, sauront, grâce à leurs talents et à leur expérience de diplomates ainsi qu'à la coopération des États Membres, s'acquitter de façon remarquable de leurs fonctions, et que leur contribution facilitera les travaux de cette Commission.

La Commission entame ses travaux à un moment où les questions du désarmement et de la sécurité internationale ont la priorité à l'ordre du jour de la communauté internationale et où le cours des négociations futures se dessine.

Si force est de reconnaître que des divergences de vues considérables existent encore entre les délégations sur plusieurs questions, l'on constate une volonté générale de progresser vers la mise en oeuvre des objectifs de haute importance que sont le désarmement et la création d'un monde exempt d'armes nucléaires, sans tensions et sans conflits, et vers la recherche de solutions généralement acceptables aux problèmes pressants d'aujourd'hui.

Dans cet esprit, je voudrais vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres du Bureau, tout le succès possible dans vos nouvelles fonctions, et je vous assure de notre entière collaboration.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, M. Philippe Roland.

M. Roland (Belgique) : Je souhaite prendre la parole au nom de l'Ambassadeur Mernier, Représentant permanent de la Belgique auprès de la Conférence du désarmement à Genève, qui m'a chargé de vous remercier de la confiance que cette Assemblée a décidé de lui témoigner pour son élection à la vice-présidence de la Première Commission, avec l'Ambassadeur Andelfo García. Il souhaite féliciter Monsieur l'Ambassadeur Sychou, Représentant permanent du Bélarus auprès de l'ONU, pour son élection à l'importante fonction de Président de cette Première Commission et l'assurer de son entière collaboration.

L'Ambassadeur Mernier s'efforcera, au cours de la durée de cette importante session, de manifester la plus grande disponibilité pour que ses travaux se déroulent de façon constructive et harmonieuse. Il ne doute pas que les matières à y traiter sont de la plus haute importance pour la communauté internationale dans le domaine du désarmement, ce qui rendra sa tâche d'autant plus exigeante. Il s'efforcera de mériter la confiance de toutes les délégations ici présentes.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Colombie, l'Ambassadeur Andelfo García.

M. García (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette Commission pour la présente session. Nous sommes certains que sous votre conduite les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Je souhaite également exprimer ma très sincère reconnaissance à mon ami, le représentant du Mexique, l'Ambassadeur Gustavo Albin, pour ses paroles généreuses, ainsi qu'à tous les représentants qui m'ont fait l'honneur aujourd'hui de m'élire Vice-Président de la Première Commission. Nous sommes fermement engagés à travailler dans une atmosphère cordiale pour faire en sorte que la Commission progresse dans ses délibérations et mène à bien ses travaux avec succès.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je compte sur la coopération active et l'appui du représentant de la Colombie, Vice-Président de la Commission, dans l'accomplissement de mes diverses responsabilités.

Je donne maintenant la parole au représentant du Gabon, M. Onanga-Anyanga, Rapporteur de la Première Commission.

M. Onanga-Anyanga (Gabon) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser les vives félicitations de la délégation gabonaise à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que votre longue expérience et votre parfaite connaissance des questions que nous aurons à examiner sont un gage de l'aboutissement heureux de nos délibérations. Nos remerciements s'adressent aussi à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Erdenechuluun, de la Mongolie, pour la manière remarquable avec laquelle il a conduit nos travaux l'année dernière, ainsi qu'à tout le Bureau sortant, et singulièrement à M. Rajab Sukayri, de la Jordanie.

Nous adressons également nos félicitations aux autres membres nouvellement élus du Bureau, ainsi qu'à notre nouveau Secrétaire, M. Lin Kuo-Chung et à toute son équipe.

Qu'il me soit permis aussi de manifester toute la gratitude de la délégation gabonaise à la Commission pour avoir bien voulu l'élire au poste de Rapporteur de la Première Commission pour la présente session. Soyez assuré, Monsieur le Président, de l'entière disponibilité de la délégation gabonaise, et de la mienne propre, pour contribuer au bon déroulement de nos travaux ainsi qu'au succès de votre importante mission.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'apprecie beaucoup le désir du Rapporteur de travailler en étroite collaboration avec moi-même et avec les autres membres de la Commission. Je suis certain que j'exprime non seulement mes propres sentiments, mais également ceux des deux Vice-Présidents, lorsque j'affirme que nous travaillerons en étroite collaboration avec lui au cours de la présente session.

La Commission a ainsi achevé l'examen du premier point inscrit à son ordre du jour.

Organisation des travaux

Organisation des travaux

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'appelle l'attention des membres de la Commission sur le document A/C.1/51/1, qui contient une lettre datée du 20 septembre 1996, qui m'a été adressée par le Président de l'Assemblée générale pour m'informer que l'Assemblée générale a décidé, à sa 3e séance plénière, de renvoyer les points 60 à 81 de l'ordre du jour à la Première Commission pour examen.

Avant d'examiner le projet de programme de travail et de calendrier, tel qu'il figure dans le document A/C.1/51/CRP.1, je rappelle que, lors d'une réunion officieuse ouverte à tous de la Première Commission qui s'est tenue le 8 octobre 1996, la Commission est parvenue à un accord provisoire, bien que sur une base *ad referendum*, sur le programme de travail et le calendrier pour la présente session. Néanmoins, je voudrais donner quelques explications avant d'exposer en détail le projet de programme de travail et de calendrier.

Les membres de la Commission se rappelleront que, conformément à la pratique établie, la Première Commission n'entame ses travaux de fond qu'une fois achevé le débat général en séance plénière de l'Assemblée générale. En outre, le Président de l'Assemblée générale a lancé un appel aux Présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale pour qu'ils fassent en sorte que les travaux des commissions s'achèvent au plus tard le vendredi 29 novembre 1996 afin que l'Assemblée puisse étudier les rapports des grandes commissions pendant la première partie du mois de décembre. Par conséquent, comme je l'ai indiqué en séance officieuse, nous devrions organiser notre programme de manière à achever les travaux de la Première Commission le 27 novembre 1996 au plus tard.

Ces paramètres laissent à la Première Commission une période allant du lundi 14 octobre au mercredi 27 novembre, soit un total de 33 journées de travail pendant lesquelles la Commission pourra tenir au maximum 36 séances, à condition que les services de conférence nécessaires soient disponibles. Je crois que si nous faisons un effort véritable et concerté pour utiliser pleinement, efficacement et utilement les services de conférence mis à notre disposition, la Commission s'acquittera de sa tâche sans trop de difficultés. Compte tenu de toutes les questions touchant au calendrier et des exigences financières extrêmes de l'Organisation, j'espère que l'on fera tout pour éviter de tenir des séances de nuit ou le week-end.

Pour récapituler, le projet de programme de travail et de calendrier a été établi en tenant compte des diverses initiatives importantes prises au cours des dernières années. Je me suis donc efforcé de concevoir un programme de travail et un calendrier fondés sur les propositions suivantes. La Première Commission entamera sa session de fond par un bref débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, à savoir les points 61 et 63 à 81. Un total de 10 séances seront consacrées à leur examen, du lundi 14 octobre au jeudi 24 octobre. À ce propos, j'aimerais prier instamment les délégations de bien vouloir limiter, dans toute la mesure possible, la durée de leurs déclarations à 15 minutes afin de permettre à tous les membres de la Commission qui souhaiteraient participer au débat général de le faire durant la courte période réservée à cet effet.

J'aimerais également inviter les délégations qui souhaiteraient participer au débat général à bien vouloir se faire inscrire le plus tôt possible sur la liste des orateurs afin de permettre à la Commission d'utiliser pleinement et de façon constructive le temps et les ressources dont elle dispose. En outre, il convient de noter que la date de clôture de la liste des orateurs pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale est fixée au lundi 14 octobre à 18 heures.

Du lundi 28 octobre au jeudi 31 octobre, la Première Commission tiendra des discussions officielles structurées sur différentes questions, dans le cadre de l'approche thématique adoptée pour les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Un total de cinq séances seront consacrées à cette phase des travaux de la Commission, soit exactement le même nombre de séances que l'année dernière.

Dans ce contexte, je voudrais informer les membres que le Bureau de la Commission et moi-même, avec l'aide

et la coopération du Secrétariat, fourniront longtemps à l'avance aux membres de la Commission les informations nécessaires sur chacune des questions à l'étude et sur la date prévue pour leur examen.

La Première Commission abordera ensuite la phase suivante de ses travaux, à savoir la présentation et l'examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. En tout, sept séances seront consacrées à cette phase des travaux de la Commission, du vendredi 1er novembre au jeudi 7 novembre.

La date limite pour la présentation des projets de résolution sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale est fixée au mardi 29 octobre à 18 heures. Je sollicite la coopération des membres pour que cette date limite soit strictement respectée. Les délégations sont vivement encouragées à déposer et à présenter leurs projets de résolution le plus tôt possible. En outre, il est impératif que les délégations déposent le plus tôt possible les projets de résolution qui pourraient entraîner des incidences sur le budget-programme, afin que le Secrétariat puisse établir à temps le nécessaire état des incidences sur le budget-programme. Cela permettrait également à la Commission de se prononcer à cet égard et de respecter ainsi les délais fixés pour leur présentation à la Cinquième Commission et à l'Assemblée générale. À cet égard, je voudrais indiquer que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission ont besoin de suffisamment de temps pour examiner les incidences sur le budget-programme d'un projet de résolution avant que l'Assemblée ne prenne une décision à son propos.

Ensuite, du vendredi 8 novembre au lundi 18 novembre, la Première Commission se prononcera sur tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. La Commission disposera d'un total de 10 séances pour cette phase de ses travaux.

À cet égard, j'ai l'intention, à la présente session de l'Assemblée générale, de m'en tenir, comme les années précédentes, à la procédure de vote qui consiste à regrouper les projets de résolution par catégorie. J'apporterai des précisions sur ce point en temps utile.

Enfin, conformément à la logique consistant à associer les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et ceux relatifs à la sécurité internationale, le point 62 intitulé «Question de l'Antarctique» sera examiné vers la fin de la

session de la Commission. Pour cette question, trois séances seront consacrées au débat général ainsi qu'à l'examen et à la prise de décisions sur les projets de résolution présentés à ce titre, c'est-à-dire les lundi 25 et mardi 26 novembre.

Afin de faciliter le travail de la Commission, le délai de présentation des projets de résolution au titre du point 62 «Question de l'Antarctique», est fixé au lundi 18 novembre à 18 heures.

Selon le programme de travail et le calendrier que je viens d'exposer brièvement, la Première Commission devrait être en mesure de terminer l'examen de tous les points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés dans les délais impartis. J'espère sincèrement que ce programme de travail et ce calendrier, élaborés à la suite des consultations requises et suivant les précédents établis, rencontreront l'adhésion des membres de la Commission.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Première Commission adopte le programme de travail et le calendrier figurant dans le document A/C.1/51/CRP.1.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais maintenant appeler l'attention des membres de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale touchant les travaux des grandes commissions, notamment les dispositions contenues dans la décision 34/401 de l'Assemblée générale.

Afin d'utiliser pleinement et efficacement le temps et les services de conférence mis à la disposition de la Commission, je souhaiterais, avec votre coopération et votre assistance, commencer les séances de la Commission à 10 heures et 15 heures précises, et les terminer respectivement à 13 heures et à 18 heures. Je voudrais insister sur la nécessité d'être ponctuel afin d'assurer une organisation efficace et ordonnée de nos travaux et d'économiser les ressources de l'ONU.

En même temps, je souligne que je n'ouvrirai une séance que si un nombre suffisant d'orateurs sont inscrits sur la liste afin de nous permettre d'utiliser le temps et les services de conférence mis à notre disposition de la manière la plus efficace et la plus économique. Les ressources réservées à une séance annulée en temps opportun pourraient être libérées pour permettre la tenue d'autres séances, dans le cadre ou en dehors de la Première Commission.

À cet égard, j'appelle l'attention de la Commission sur le fait que, durant la cinquantième session de l'Assemblée générale, la Première Commission a perdu 38 heures et 5 minutes en raison de séances ayant débuté plus tard ou s'étant terminées plus tôt que prévu, ce qui donne un taux d'utilisation de 64 %, inférieur au taux repère de 80 % établi par le Comité des conférences en 1993.

Par conséquent, je demande une fois encore aux membres de la Commission de faire preuve de coopération afin de nous permettre d'utiliser le plus efficacement possible les ressources de conférence disponibles, en particulier durant la présente session où les besoins en services et installations de conférences seront, à n'en pas douter, très importants.

Sur ce point j'appelle l'attention de la Commission sur le texte d'une lettre en date du 6 septembre que m'a adressée le Président du Comité des conférences, lettre publiée en tant que document de la Commission sous la cote A/C.1/51/2.

Je tiens également à informer la Commission que j'ai reçu une lettre du Président du Comité des conférences m'informant que ledit Comité, à sa récente session de fond de 1996, a examiné un point relatif aux transcriptions sténographiques non révisées, méthode appliquée pour la première fois par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa trente-neuvième session, en juin dernier. Selon un point de vue exprimé au cours de la discussion sur cette question, il est apparu que même si ces transcriptions ne sont pas une solution idéale, elles pourraient être publiées et révisées plus rapidement que les comptes rendus sténographiques et analytiques, et semblent représenter une mesure d'économie satisfaisante. Il a également été admis qu'il serait utile de procéder à une analyse exhaustive des coûts des comptes rendus de séances écrits et des transcriptions non révisées. Le point de vue a également été avancé que ces transcriptions non révisées, utilisées à titre expérimental à Vienne, présentaient des avantages incertains. Certaines délégations présentes avaient encore à formuler des recommandations concernant une modification de la présentation des comptes rendus.

Cependant, il a été jugé utile d'informer les organes habilités à recevoir des comptes rendus de séance écrits de l'avantage qui pourrait découler d'une utilisation de transcriptions non révisées, et de les encourager à demander de telles transcriptions d'une séance, à titre expérimental, en plus de leurs procès-verbaux habituels. Le Secrétariat a assuré le Comité des conférences qu'une telle expérience

pourrait être financée dans le cadre des ressources existantes.

Le Président du Comité des conférences a reçu du Secrétariat une information selon laquelle le coût théorique d'un compte rendu sténographique s'élève à 14 900 dollars, celui d'un compte rendu analytique à 6 976 dollars, et celui d'une transcription non révisée à 2 600 dollars. Par conséquent, la transcription non révisée semble être le plus économique de ces trois types de comptes rendus.

Dans ses conclusions et recommandations sur la question, le Comité des conférences a demandé à son Président de transmettre une lettre aux présidents des organes intergouvernementaux dont les débats font l'objet de comptes rendus de séance écrits pour leur faire part de l'information figurant aux paragraphes 1 à 3 que je viens de porter à l'attention de la Commission.

Le Comité des conférences a également demandé à son Président d'inviter lesdits organes à envisager la possibilité de demander au Secrétariat de publier des transcriptions non révisées d'une séance à des fins de comparaison en vue de remplacer éventuellement leur compte rendu habituel par ces transcriptions à l'avenir. Dans ce contexte, je propose à la Commission que la huitième séance de la Première Commission, qui aura lieu le vendredi 18 octobre à 15 heures, soit choisie en vue de l'expérience suggérée afin de permettre au Secrétariat de faire paraître la transcription non révisée de cette séance à des fins de comparaison.

En l'absence d'objection, je considérerai que la Commission souhaite procéder en conséquence.

Il en est ainsi décidé.

Je demande donc au Secrétariat de faire publier une transcription non révisée de la huitième séance de la Commission qui aura lieu le vendredi 18 octobre à 15 heures.

Enfin, mais ce n'est pas là le point le moins important, je tiens à vous informer que j'ai reçu une lettre, en date du 26 septembre dernier, du Président de la Cinquième Commission concernant le projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001 figurant dans le document A/51/6. Le projet de plan concernant la Première Commission figure dans le Programme 1 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

La lettre du Président de la Cinquième Commission sera publiée prochainement en tant que document officiel. J'invite les membres de la Commission à bien vouloir faire

parvenir leurs commentaires ou leurs points de vue par écrit sur le Programme 1 du plan à moyen terme au plus tard le mercredi 16 octobre 1996. Dans ce contexte, la Cinquième Commission a l'intention de commencer son examen du point relatif à la planification des programmes le lundi 21 octobre. Si je ne reçois pas de commentaires d'ici au mercredi 16 octobre, je considérerai que la Première Commission a pris note du contenu du document que je viens de mentionner et qu'elle ne souhaite pas formuler de vues ou de commentaires sur cette question. En conséquence, je ferai parvenir à ce sujet une communication appropriée au Président de la Cinquième Commission.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Commission qui va faire une déclaration.

M. Lin Kuo-Chung (Secrétaire de la Commission) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis d'appeler l'attention de la Commission sur les points suivants relatifs à l'organisation des travaux. Premièrement, l'Assemblée générale a décidé à nouveau, pour la cinquante et unième session, de déroger à la règle selon laquelle un quart des membres doit être présent avant qu'une séance d'une grande commission puisse être déclarée ouverte et que le débat puisse se poursuivre. L'Assemblée générale a fait cette recommandation à condition qu'une telle dérogation au règlement n'apporte aucun changement permanent aux dispositions pertinentes des articles 67 et 108 du Règlement intérieur relatifs à l'ouverture des séances, en vertu desquelles les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Deuxièmement, comme indiqué dans le programme de travail et le calendrier, la liste des orateurs pour le débat général sur les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale sera close le lundi 14 octobre à 18 heures. Un certain nombre de délégations ont déjà indiqué leur intention de participer au débat général et le Secrétariat a pris note de ces demandes. Afin de permettre à la Première Commission d'utiliser pleinement le temps et les services de conférence mis à sa disposition, toutes les délégations qui souhaitent participer au débat général sont priées de bien vouloir se faire inscrire sur la liste des orateurs dans les meilleurs délais. À cet égard, les délégations sont priées de fournir au minimum 30 exemplaires de toutes les déclarations préparées à l'avance aux fonctionnaires des conférences pour les besoins de ce service.

Troisièmement, je demande aux membres de la Commission de présenter les projets de résolution, et en particulier les projets de résolution qui comportent des incidences

sur le budget-programme, le plus longtemps possible à l'avance afin de donner au Secrétariat suffisamment de temps pour élaborer les estimations de coûts et pour soumettre les projets de résolution à l'examen du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, de même que pour ménager suffisamment de temps pour les consultations. Cela ne pourra que faciliter le travail du Secrétariat pour ce qui est du traitement des projets de résolution afin qu'ils puissent être mis à la disposition de la Commission le plus tôt possible.

Quatrièmement, en ce qui concerne les projets de résolution présentés dans les salles de conférence, il est demandé aux membres de la Commission de noter que les projets de résolution, les amendements et le nom des auteurs de ces projets doivent être fournis au Secrétariat par écrit afin d'éviter toute erreur ou tout malentendu éventuel. Les demandes d'utilisation des salles de conférence pour les séances de groupes doivent être présentées par écrit le plus tôt possible afin que les dispositions nécessaires puissent être prises à temps.

Cinquièmement, j'appelle l'attention de la Commission sur la décision 34/401 de l'Assemblée générale, et en particulier sur les dispositions de ladite décision relatives aux explications de vote et au droit de réponse, à savoir les paragraphes 6, 7 et 8 de cette résolution.

Sixièmement, en ce qui concerne la documentation, il convient de relever la résolution 50/206 C de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1995, par laquelle l'Assemblée a adopté plusieurs mesures relatives au contrôle et à la limitation de la documentation. À cet égard, j'aimerais vous donner lecture des paragraphes 6, 7 et 8 du dispositif de cette résolution qui se lisent comme suit :

«6. *Prie* les membres de tous les organes de faire preuve de retenue lorsqu'ils présentent des propositions prévoyant l'établissement de nouveaux rapport;

7. *Invite* tous les organes à envisager la possibilité d'adopter un cycle biennal ou triennal pour la présentation des rapports, à passer en revue tous les documents publiés périodiquement pour déterminer s'ils sont nécessaires, en vue de rationaliser la documentation et de contribuer à la réduction des dépenses, et à formuler des recommandations appropriées;

8. *Encourage* les membres des organes intergouvernementaux :

a) À envisager la possibilité de demander des rapports oraux, sans préjudice du droit des délégations d'obtenir des informations dans toutes les langues officielles;

b) À demander des rapports de synthèse sur des questions connexes relevant d'un même point ou point subsidiaire, lorsque cette formule peut convenir et est économique.»

À cet égard, j'aimerais faire observer qu'au paragraphe 11 du dispositif de la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante et unième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un rapport relatif à l'application des mesures énoncées dans cette résolution, y compris des informations relatives à d'éventuelles économies.

S'agissant de la documentation de la Première Commission, j'appelle d'avance l'attention de la Commission sur le document A/C.1/51/INF.1, qui sera publié dans quelques jours. Ce document énumérera, pour information et pour référence rapide, tous les documents dont la Commission est saisie, qui ont été publiés depuis le 14 octobre 1996. Cette liste sera mise à jour selon que de besoin.

Enfin, je demande aux délégations d'avoir l'amabilité de soumettre au Secrétariat, dès que possible, la liste des membres de leurs délégations à la Première Commission afin de permettre au Secrétariat de publier une liste des membres de la Commission le plus tôt possible.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres de la Commission que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies prendra la parole à la première réunion de fond de la Commission, le lundi 14 octobre. Je demande instamment à toutes les délégations d'être ponctuelles.

Ainsi qu'il a été décidé, la Première Commission commencera ses travaux de fond le lundi 14 octobre à 10 heures précises.

M. Rivero Rosario (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Pardonnez-moi de prendre la parole à ce stade, mais je vous promets que je serai extrêmement bref.

Lorsque ma délégation prendra la parole au débat général, elle vous félicitera chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les Vice-Présidents et le Rapporteur.

Néanmoins, je tiens à dire à tous que nous sommes prêts à collaborer à leurs travaux.

Je voudrais faire une seule observation. Si ma délégation a bien compris, nous allons examiner, vendredi 18 octobre, la question des transcriptions non révisées. Il s'agit certes d'une question importante.

Par ailleurs, nous avons entendu dire que dans la lettre du Président de la Cinquième Commission, qui sera publiée plus tard, ce dernier demande à la Première Commission d'examiner maintenant les questions du plan à moyen terme qui ont trait au désarmement, c'est-à-dire les programmes de la Commission prévus pour la période allant de 1998 à 2001, et ma délégation a cru comprendre que le mercredi 16 octobre est la date limite avant laquelle les délégations doivent formuler leurs vues.

Ma délégation est étonnée de constater que la question des comptes rendus sera examinée au cours d'une séance de la Commission mais que l'on se limitera exclusivement aux opinions individuelles des délégations sur une question d'une importance capitale, au lieu de lui consacrer une séance, comme ma délégation l'a demandé pendant les séances officieuses.

Cela étant, ma délégation suggère et demande qu'à sa première réunion le Bureau décide du moment opportun où l'on pourra consacrer une séance à la discussion de cette question importante, et elle demande également que le Bureau nous fasse une proposition dans ce sens à la séance de lundi.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Commission.

M. Lin Kuo-Chung (Secrétaire de la Commission) (*interprétation de l'anglais*) : S'agissant de la question posée par le représentant de Cuba à propos des transcriptions non révisées, je précise qu'il s'agit de procéder à une comparaison entre les transcriptions non révisées et les comptes rendus officiels. Cette expérience n'a rien à voir avec le plan à moyen terme, mais servira de référence pour la façon de procéder à l'avenir.

Mme Arce (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : À la cinquante et unième session, l'Assemblée générale devra prendre une décision sur le plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies pour la période allant de 1998 à 2001. Ma délégation estime que ce sera une des questions les plus importantes sur lesquelles tous les États Membres de l'Organisation devront se prononcer, vu que,

comme nous le savons, c'est sur la base de ce qui sera adopté dans le plan à moyen terme que les prochains projets de budget seront élaborés pour les exercices biennaux 1998-1999 et 2000-2001.

Les autorités de mon pays ont examiné en détail le contenu de la proposition du Programme 1 qui traite des questions politiques et du désarmement, et elles estiment qu'elle devrait être examinée plus en détail par la grande commission qui traite de la question du désarmement.

À cet égard, ma délégation estime qu'il conviendrait d'avoir au moins une réunion de travail de la Première Commission pendant laquelle les délégations puissent exprimer leurs vues et, ce qui importe encore davantage, faire connaître leurs priorités respectives quant aux principales orientations de notre Organisation sur les questions relatives au désarmement.

Nous prenons note de la proposition que vous avez formulée, Monsieur le Président, à savoir que les délégations peuvent présenter par écrit leurs observations, mais nous estimons que c'est précisément en raison de l'importance de la question du désarmement et de la manière dont elle sera reflétée dans les travaux de l'Organisation au cours des quatre prochaines années que la Commission devrait y consacrer au moins une séance de travail pour mener à bien un échange de vues sur cette question.

En outre, ma délégation croit savoir qu'une décision similaire a été adoptée par d'autres commissions de l'Assemblée générale. À cet égard, nous attendrons la décision du Bureau de notre Commission.

M. Zaluar (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous manifester le soutien de notre délégation dans les efforts que vous déploierez pour mener à bien les travaux de la Première Commission. Par ailleurs, je souscris aux déclarations des représentants du Mexique et de Cuba. Nous avons participé à l'examen du plan à moyen terme, et nous avons cru comprendre aussi que les grandes commissions, et en particulier la nôtre, devraient examiner de plus près les parties pertinentes du plan à moyen terme. Comme l'ont proposé d'autres orateurs, nous pensons que cette question doit figurer en tête de nos priorités et qu'une séance devrait être consacrée à une discussion ouverte entre les délégations sur cette question.

Vu que la Cinquième Commission commencera ses travaux sur cette question le 21 octobre, je suggère que l'une des séances consacrées pour le moment au débat

général le soit plutôt à l'examen de cette question. Si cela s'avère impossible, je propose que l'on procède à une discussion approfondie sur cet aspect du mécanisme du désarmement, c'est-à-dire le programme de désarmement inscrit dans le plan à moyen terme. Comme l'a bien dit le Président de l'Assemblée générale, il ne faut pas travailler comme d'habitude, mais s'efforcer de rechercher plus de résultats à l'échelle de l'Assemblée générale et des grandes commissions en particulier. Nous avons ici un exemple d'une discussion qui, en étant mieux orientée vers des résultats et plus concrète, serait plus fructueuse.

Outre ces suggestions, nous écouterons avec plaisir toutes celles que le Président pourrait faire en consultation avec le Secrétariat, afin de permettre à la Première Commission de discuter de cette question.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres de la Première Commission que je consulterai les membres du Bureau au sujet de la question soulevée par les représentants de Cuba, du Mexique et du Brésil, et leur ferai connaître les résultats de mes consultations. Je puis assurer les membres que la Commission trouvera le temps voulu pour l'examen de cette très importante question.

La séance est levée à 11 h 45.